

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2011

Le dix sept juin deux mille onze, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance ordinaire sous la présidence de M. Pascal LEROY, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 08 juin 2011

### TABLEAU DE PRESENCE

Fonctions	Noms	Présent	Absent excusés	Représenté par
Maire	LEROY Pascal	x		
Adjoint	TAUPIN-GARDIN Patrick	x		
	DENIZO Hervé	x		
Conseillers municipaux	DANILOFF Michel	x		
	DANILOFF Stéphanie	x		
	DUCROS Alain	x		
	DULIN Jean-Marc	x		
	LEFEBVRE Marianne	x		
	PALHEIRE Gaëlle	x		
	PIFFRET Jean-François	x		

### ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 22/04/2011.
- 2) Election des délégués chargés des élections des sénateurs.
- 3) Projet de schéma départemental de la coopération intercommunale
- 4) Adhésion de la commune de Jablines à la communauté d'Agglomération Marne et Gondoire
- 5) Modifications des statuts de la communauté d'Agglomération Marne et Gondoire
- 6) Transfert de charges relatives à l'enseignement musical
- 7) Programme Local de l'Habitat
- 8) Renouvellement du contrat pour cartes Imagin'R
- 9) Renouvellement du contrat d'entretien d'éclairage public
- 10) Informations et questions diverses

### OUVERTURE DE SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19 heures 10 par Monsieur le Maire.

- o Election du secrétaire de séance

Selon l'article L 2121-15 du CGCT, Monsieur le Maire propose de désigner Madame Marianne LEFEBVRE comme secrétaire de séance.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents du Conseil Municipal

## I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT

Sous réserve d'observations éventuelles, Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 22 Avril 2011.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## II – ELECTION DES DELEGUES CHARGES DES ELECTIONS DES SENATEURS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'arrêté n°2011 DCR ELEC 015, distribué le 25/05/2011 à chaque membre du conseil municipal, concernant l'élection des délégués chargés des élections sénatoriales du 25 septembre 2011.

Compte tenu de la population de Carnetin, un délégué titulaire et trois délégués suppléants doivent être élus séparément à bulletin secret et à la majorité.

Monsieur le Maire propose de constituer le bureau électoral composé des 2 conseillers municipaux les plus anciens et des 2 plus jeunes, soit : Messieurs Michel DANILOFF, Alain DUCROS et Mesdames Stéphanie DANILOFF et Gaëlle PALHEIRE.

Le secrétaire est le secrétaire de séance.

Le bureau étant constitué, les élections peuvent commencer.

### Election du délégué titulaire

- Candidat : M. Pascal LEROY
- Scrutin : 9 voix pour et 1 bulletin blanc

Monsieur Pascal LEROY, ayant accepté le mandat, est proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour

### Election du 1<sup>er</sup> délégué suppléant

- Candidats : M. Patrick TAUPIN-GARDIN
- Scrutin : 9 voix pour et 1 bulletin blanc

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, ayant accepté le mandat, est proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour

### Election du 2<sup>ème</sup> délégué suppléant

- Candidats : M. Hervé DENIZO
- Scrutin : 9 voix pour et 1 bulletin blanc

Monsieur Hervé DENIZO, ayant accepté le mandat, est proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour

### Election du 3<sup>ème</sup> délégué suppléant

- Candidats : M. Jean-François PIFFRET
- Scrutin : 9 voix pour et 1 bulletin blanc

Monsieur Jean-François PIFFRET, ayant accepté le mandat, est proclamé élu au 1<sup>er</sup> tour

## III – SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNAL (CDCI)

Monsieur le Maire rappelle la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 sur la réforme des collectivités dont la date d'achèvement de la carte de l'intercommunalité est fixée au 1<sup>er</sup> juin 2013. Concrètement, cela signifie qu'à compter de cette date, toutes les communes de France, sauf Paris et la petite couronne, devront être membres d'une communauté de communes, d'agglomération, urbaine ou d'une métropole.

A cette date, le préfet pourra rattacher par arrêté une commune isolée ou créant une enclave ou une discontinuité territoriale à une communauté et passer outre le désaccord de la communauté de rattachement sauf si la CDCI s'est prononcée en faveur d'un autre projet à la majorité des deux tiers de ses membres.

C'est dans ce contexte qu'il est proposé le nouveau schéma de l'intercommunalité de Marne et Gondoire avec adjonction des communes de Jablines, Montévrain et Bussy-Saint-Georges, ces dernières étant déjà dans le périmètre du SCOT arrêté le 20 janvier 2009, et de Ferrière en Brie et Pontcarré.

Par délibération du 02 mai 2011, le conseil communautaire de la Brie Boisée a adopté une motion à l'unanimité, cosignée par les 5 maires des communes formant la Brie Boisée, qui demande à Monsieur le Préfet de ne pas séparer ces 5 communes (Villeneuve le Comte, Villeneuve Saint Denis, Favières, Pontcarré et Ferrières en Brie).

Par ailleurs, lors de la séance du 30 mai 2001, le Bureau du conseil communautaire de Marne et Gondoire a adopté une motion qui réaffirme sa volonté de doter le territoire d'un projet d'aménagement et de développement durable équilibré entre zones urbaines et zones naturels et agricoles.

Le débat porte sur les réticences pour l'entrée de Bussy-Saint-Georges et de Montévrain dans la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire, du fait notamment de leur approche différente du devenir du territoire, très éloigné de la vision des communes rurales.

Monsieur le Maire propose de voter sur le Schéma Départemental à la Coopération Intercommunale, l'adhésion des communes de Jablines, Montévrain et de Bussy-Saint-Georges et la motion du conseil communautaire sur la communauté de communes de la Brie boisée.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

- **Prend acte** de la motion prise par le conseil communautaire de la Brie Boisée,
- **Adopte** la motion du conseil de la communauté d'agglomération Marne et Gondoire,
- **Donne un avis favorable** à l'intégration des communes de Jablines, Montévrain et Bussy-Saint-Georges.

**APPROUVE A LA MAJORITE** par 8 voies pour, 1 voie contre (M. Ducros) et 1 abstention (M. Dulin)

#### **IV – DEMANDE D'ADHESION DE JABLINES A LA C.A.M.G.**

Monsieur le Maire fait part de la décision du Conseil Municipal de Jablines du 15 avril 2011 qui a émis un avis favorable pour entrer dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire. Cette demande a été approuvée à l'unanimité par la Conseil Communautaire de Marne et Gondoire en date du 26 avril 2011.

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose la consultation des collectivités membres dans le cadre d'une demande d'adhésion d'une commune au sein d'une communauté d'agglomération. En conséquence, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil de se prononcer sur l'adhésion de la commune de Jablines dans la CAMG.

**APPROUVE A L'UNANIMITE** des membres présents du Conseil Municipal

#### **V – MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les termes de la loi 2010-1563 du 16 décembre 2010 qui a modifié les compétences et les modes de fonctionnement des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunal (EPCI), ce qui engendre 3 évolutions majeures :

- Achèvement de la carte de l'intercommunalité
- Réforme du mode de scrutin (abaissement du seuil de scrutin à 500 hab. au lieu de 3.500 actuellement)
- Nouvelle méthode de répartition du nombre de sièges

L'entrée de la commune de Jablines dans la C.A.M.G. amènera la communauté d'agglomération dans la tranche des 50 à 74.999 habitants, ce qui porte le nombre de membres à 44 sièges (contre 46 actuellement).

En date du 30 mai 2011, le conseil communautaire, à la majorité, a :

- porté à 44 le nombre de sièges au conseil communautaire,
- décidé que chaque commune devra disposer d'au moins 2 sièges afin de maintenir la cohérence et la solidarité entre les communes, le surplus des sièges à pourvoir étant en application de la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne,
- modifié les statuts de la C.A.M.G. en conséquence.

Monsieur le Maire propose d'approuver ce choix, ce qui permet aux communes rurales d'avoir une représentation proportionnée dans les instances de Marne et Gondoire.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## **VI – TRANSFERT DE CHARGES RELATIVES A L'ENSEIGNEMENT MUSICAL**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, élu délégué au C.L.E.C.T.

Celui-ci présente successivement :

- les termes de délibération n°2010.025 prise le 24 septembre 2011 concernant l'extension de compétences à la communauté d'Agglomération Marne et Gondoire en matière de compétences musicales,
- le résumé du rapport définitif "enseignement musical" adopté par la C.L.E.C.T. le 07 avril 2011,
- les termes de la délibération de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire du 26 avril 2011.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'approuver le rapport définitif du 07 avril 2011 établi par la commission local d'évaluation des charges transférées consécutivement au transfert de l'enseignement musical.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## **VII – PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Hervé DENIZO adjoint, chargé du dossier.

Celui-ci présente les enjeux du P.L.H. et les différents scénarios du dossier d'étude. Il rappelle le contenu du choix du scénario n°2, retenu par les membres de la commission, qui conduira à la construction de 2.900 logements entre 2011 et 2017 sur l'ensemble du territoire de Marne et Gondoire.

Pour ce qui concerne Carnetin, le nombre de logements supplémentaires inscrit initialement dans le projet de P.L.H. de 2006, à savoir 17 logements, ont été reconduits. Par contre, le nombre de logements dit « sociaux » a été ramené de 8 à 6.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de se prononcer sur le Programme Local de l'Habitat arrêté par le conseil communautaire Marne et Gondoire lors de sa séance du 4 avril 2011.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **donne**, un avis favorable sur le projet de Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire pour la période 2011-2017.
- **engage**, la politique communale en cohérence avec les orientations et objectifs fixés dans le Plan Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Marne et Gondoire pour la période 2011-2017.
- **autorise**, Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer l'exécution de la présente délibération.
- **décide**, de participer, par ses projets, à l'effort collectif de diversification de l'offre en logements sociaux de l'agglomération de Marne et Gondoire au-delà de ses obligations légales.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## VIII – RENOUELEMENT DU CONTRAT TIERS PAYANT POUR CARTES IMAGINE'R

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN, adjoint chargé des finances, qui rappelle à l'assemblée la délibération prise le 19 novembre 2004 par laquelle le Conseil Municipal de financer à 50 % la base tarifaire de 2 zones de la carte Imagin'R pour les collégiens ou lycéens domiciliés sur notre commune. Il informe que sur l'année scolaire 2010/2011, 16 jeunes ont bénéficiés de cette subvention.

Cette subvention, après financement par le Conseil Général de Seine et Marne serait, pour l'année scolaire 2011/2012 de **78,65 €** par jeune demandeur, soit une augmentation de 1,95 € par rapport à l'année précédente.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide :

- de **reconduire** pour l'année 2011/2012 le principe de subvention versée pour les collégiens ou lycéens de la commune,
- de **porter** cette subvention à **78,65 €** par jeune,
- d'**autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier,
- **dit** que cette somme est prévue au budget unique 2011.

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## IX – RENOUELEMENT DU CONTRAT D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Alain DUCROS, chargé du dossier. Celui-ci expose à l'assemblée que le contrat d'entretien de l'éclairage public arrive à échéance au 31 juillet. En conséquence, une consultation a été lancée pour son renouvellement.

Deux entreprises ont répondu, il s'agit de :

- l'entreprise MANULEC, située à Saint Thibault des Vignes, pour un montant annuel de 4.400 € HT,
- l'entreprise DRODE & FRANCILIENNE D'ELECTRICITE, située à Neuilly-Plaisance avec une agence à Lagny, pour un montant annuel de 660 € HT.

Monsieur Alain DUCROS précise que, suite à un comptage récent, le nombre de luminaires est de 42 et non de 57 annoncé initialement.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal :

- **retient** l'entreprise DRODE & FRANCILIENNE D'ELECTRICITE
- **autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier
- **dit** que les crédits sont inscrits au budget 2011

**APPROUVE A L'UNANIMITE des membres présents du Conseil Municipal**

## X – QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Monsieur le Maire informe donne les informations suivantes :

- o Assainissement rue des Combeaux

Monsieur le Maire informe que lors de la réunion du 14 juin dernier avec le S.I.A.M., la C.A.M.G. et le bureau d'étude chargé du dossier, il a été confirmé la présence de cavités et de fontis en formation sur certains secteurs de la rue des Combeaux. Les conséquences sont d'une part, un retard dans la réalisation de l'assainissement et d'autre part, un surcoût financier estimés à environ 200 K€ pour combler les vides. Une partie de cette charge financière pourrait être à la charge des communes concernées (Thorigny et Carnetin).

○ Calendrier des prochaines élections

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections pour 2012 :

- Présidentielles : 22 avril et 06 mai
- Législatives : 10 et 17 juin

○ Ciné sénior

Monsieur le Maire informe que 12 entrées ont été enregistrées depuis la signature du contrat avec le cinéma le Cinq de Lagny.

○ Agence Régionale de Santé d'Ile de France

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN informe que l'A.R.S. a fait parvenir un projet de plan stratégique régional de santé fixant les priorités et les objectifs. Ce dossier est consultable sur [www.santé-iledefrance.fr](http://www.santé-iledefrance.fr) ou sur CD-ROM à disposition à la mairie.

○ Subvention pour travaux de la mairie

Monsieur Patrick TAUPIN-GARDIN informe que la demande de subvention a été acceptée, celle-ci sera de 18.628,14 €.

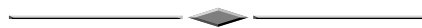
○ Convention avec ErDF

Monsieur Alain DUCROS annonce qu'un projet de convention est en cours afin de régulariser l'antenne EDF installée sur le toit du château d'eau.

○ L'après bibliothèque

Monsieur Alain DUCROS demande où en est la mise en réseau des bibliothèques municipales. Monsieur Hervé DENIZO que la C.A.M.G. devrait prochainement fournir un ordinateur afin que les habitants de la commune puissent consulter les disponibilités des ouvrages des bibliothèques des autres communes.

**L'ordre du jour du Conseil Municipal étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10**



<i>Emargements</i>			
Pascal LEROY	Patrick TAUPIN-GARDIN	Hervé DENIZO	Michel DANILOFF
Stéphanie DANILOFF	Alain DUCROS	Jean-Marc DULIN	Marianne LEFEBVRE
Gaëlle PALHEIRE	Jean-François PIFFRET		